Zeitschrift: Tsantsa : Zeitschrift der Schweizerischen Ethnologischen Gesellschaft = revue de la Société suisse d'ethnologie = rivista della Società svizzera d'etnologia

Herausgeber: Schweizerische Ethnologische Gesellschaft

Band: 2 (1997)

Artikel: De la (re-)production de stéréotypes sur les couples islamo-suisses

Autor: Ossipow, Laurence / Outemzabet-Litsios, Valérie / Waldis, Barbara

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1007528

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De la (re-)production de stéréotypes sur les couples islamo-suisses

Laurence Ossipow, Valérie Outemzabet-Litsios, Barbara Waldis

Dans le cadre d'une recherche en cours sur le thème des couples binationaux, menée par les instituts d'ethnologie des universités de Neuchâtel et de Fribourg, au sein du Programme national de recherche 39 «Migrations et relations interculturelles», nous nous sommes rendues le 13 décembre 1996 à une «réunion d'organismes de consultation et d'offices cantonaux d'état civil sur les mariages mixtes». Cette réunion était organisée par l'Institut suisse de droit comparé de Lausanne pour discuter de la brochure *Mariages mixtes entre suisses et étrangers musulmans* rédigée par Sami Aldeeb, juriste, collaborateur de l'Institut. Des représentants des différentes collectivités musulmanes de Suisse étaient également présents afin de formuler leur point de vue[1].

Notre recherche étudie les couples suisses-étrangers dans lesquels le/la conjoint/e étranger/ère est originaire d'une des trois aires géographiques suivantes: l'aire sud- et est-méditerranéenne musulmane, l'Afrique au sud du Sahara, et les pays de l'ancien bloc de l'Est européen. Sachant d'une part que les couples islamo-suisses[2] sont souvent pris comme exemple négatif d'intermariage et que, d'autre part, la brochure de Sami Aldeeb constitue un des relais principaux pour présenter la thématique des couples binationaux dans la presse, il nous a semblé intéressant de décrire cette journée, de cerner les tensions entre les groupes d'appartenance respectifs et de montrer comment se produisent ou se reproduisent des stéréotypes sur les musulmans en Suisse.

Le mariage islamo-suisse: une union dangereuse?

Sami Aldeeb présente le mariage islamo-suisse comme doublement risqué. D'abord parce que certains «concepts du système juridique musulman [sont] souvent étrangers au système juridique

[1] Pour une description plus linéaire de la journée et des acteurs en présence, lire Litsios, Ossipow et Waldis 1997.

[2] L'expression islamo-suisse recouvre une opposition suisse-étranger d'origine musulmane.

suisse» (Aldeeb 1996: 3; voir aussi Aldeeb 1992), dans les domaines de la religion, des relations entre hommes et femmes ou encore entre parents et enfants ainsi que dans les questions qui concernent le droit matrimonial ou le droit de la famille. Ensuite parce qu'il considère – ainsi que le fait souvent le sens commun – les «mariages mixtes» comme des unions plus fragiles que les unions «monoculturelles»[3] ou «mononationales». Outre des différences juridiques et religieuses (au demeurant variables selon les pays musulmans considérés), c'est la thématique de la différence culturelle qui est mise en avant dans les propos de Sami Aldeeb et plus largement dans les énoncés au sujet des mariages mixtes. Ce juriste compare par exemple le mariage mixte à un saut du dixième étage et sa brochure à un parachute[4]. Comme dans d'autres énoncés sur les mariages mixtes, l'idée de prévention contre les risques du mariage binational est centrale. Le contrat-type de mariage annexé à la brochure joue donc ce rôle de prévention et encourage les époux à se mettre d'accord par écrit sur certains points.

En mentionnant le cas de personnes qui se seraient présentées auprès de lui et qui, contraintes de quitter la Suisse, cherchent impérativement une femme pour se marier et en ajoutant à un autre moment de son exposé, «admettons qu'il s'agisse d'un mariage d'amour», Sami Aldeeb rejoint le stéréotype qui consiste à soupçonner les mariages binationaux d'être des mariages intéressés ou mariages «blancs» de personnes venues «au noir» en Suisse. La littérature ethnologique montre que le mariage intéressé ou arrangé a toujours occupé une grande place dans les systèmes matrimoniaux. L'accès à un territoire grâce à un mariage ne serait donc qu'une stratégie matrimoniale parmi d'autres. Mais cette stratégie n'est évidemment pas considérée comme légitime dans la brochure, dans l'opinion publique et par les instances gouvernementales helvétiques. Rappelons, par exemple, que depuis 1992 la nationalité helvétique n'est plus accordée automatiquement aux étrangères qui épousent des Suisses et ceci entre autres pour éviter des abus de mariages.

Dans ses énoncés du 13 décembre 1996, Sami Aldeeb privilégie le cas des femmes suisses qui épousent des musulmans et relaie de ce fait un autre type de stéréotypes répandus sur les couples binationaux: ce seraient les femmes suisses, souvent laides, très jeunes ou âgées, malheureuses ou solitaires qui cherchent à épouser des étrangers[5]. A la thématique de la différence culturelle perçue comme négative[6] s'ajoute donc celle du mariage mixte comme un mariage de deuxième catégorie réservé aux femmes n'ayant pas pu se placer sur le marché matrimonial national. L'idée de prévention s'associe aussi souvent à une forme de paternalisme devant la naïveté supposée des femmes. En conclusion de son exposé, Sami Aldeeb ajoute: «J'espère ne pas vous avoir accablé, mais un homme averti en vaut deux, et une femme avertie en vaut quatre». Faut-il entendre ici qu'une femme fait deux fois plus attention qu'un homme avec les mêmes mises en garde, et donc que les femmes savent être plus prévoyantes que les hommes? Ou, au contraire, comprendre que les femmes sont deux fois plus naïves que les hommes, et donc plus susceptibles de se faire berner par un musulman? En conséquence, faudrait-il quatre femmes pour atteindre le même niveau de prudence que deux hommes? Ou doit-on encore imaginer que les femmes courent deux fois plus de risque face au même danger? Ce qui apparaît en tout cas, c'est qu'il faut se méfier d'un mariage avec un homme musulman. Ainsi le conférencier confirme-t-il la méfiance qui existe à l'égard des musulmans en Suisse et qui resurgit dans la thématique des mariages binationaux ou encore dans le débat sur le multiculturalisme entre les positions assimilationistes et communautaristes, par exemple au sujet d'une certaine reconnaissance de l'islam de la sphère publique. Cette méfiance se fonde entre autres sur une méconnaissance des collectivités musulmanes considérées comme homogènes (en dépit de leur grande hétérogénéité). Elle pousse égale-

[3] A supposer qu'elles existent…

[4] Au cours de sa présentation, Sami Aldeeb fait en effet le commentaire suivant: «Nous ne pouvons pas empêcher les gens de sauter du dixième étage, mais nous leur disons: munissez-vous d'un parachute!»

[5] En revanche, Sami Aldeeb ne renvoie pas au stéréotype de l'homme suisse qui recherche dans la femme étrangère «exotique» un *sex-appeal* ou une capacité de soumission que n'auraient pas (plus) les femmes suisses (Waldis 1993). Notons d'ailleurs qu'il y a plus de mariages binationaux conclus entre des hommes suisses et des femmes étrangères (environ 7000 sur 10'000 au cours de ces dernières années).

ment à assimiler les collectivités musulmanes immigrées aux nouvelles figures de l'étranger.

Après l'exposé de Sami Aldeeb, Silvia Thodé et Leslie Moussalli ont présenté le travail du Service social international (SSI), qui s'occupe des problèmes d'asile des mineurs non accompagnés et qui a créé, depuis 1996, un service de consultation conjugale. L'objectif de la consultation est de donner des informations juridiques, administratives, sociales et culturelles, de tenter de prévenir la mésentente, les conflits, le divorce, l'enlèvement d'enfants, et d'aider globalement les couples biculturels à négocier leurs différences. Les propos de ces responsables du SSI font écho à ceux d'Aldeeb lorsqu'ils reprennent la thématique de la prévention. En revanche, ils tentent de revaloriser l'image du couple binational lorsqu'ils dédramatisent le taux de divorce des couples islamo-suisses. D'après leur compte (en tant que non-statisticiennes), le taux de divorce des couples islamo-suisses n'est que 10% plus élevé que le taux de divorce en général (sur 10 mariages il y a 3,5 divorces par année). De plus, il faut se rappeler qu'un mariage qui n'aboutit pas à un divorce n'est pas forcément un mariage heureux.

La réaction des collectivités musulmanes

Par une première série d'arguments, les représentants des collectivités musulmanes tentent de défaire l'image des hommes musulmans assimilés à des «patriarches» et des «non-civilisés» et des femmes musulmanes perçues comme soumises. Les auteurs de ces critiques s'insurgent contre les références qui homogénéisent la pratique de l'islam, bien qu'ils agissent parfois de façon identique. Ce sont les autorités religieuses musulmanes qui adoptent ce point de vue avec d'un côté Youssef Ibram (du Haut comité des organisations islamiques de Zurich, organisation faîtière d'environ 25 associations musulmanes en Suisse) et Hassan Abo Youssef (de la *Interreligiöse Arbeitsgemeinschaft* de Bâle[7]) et de, l'autre côté, les femmes musulmanes: Olivia Ben Yonnes (de Lausanne), Samia Osman (de la *Gemeinschaft von Christen und Muslimen in der Schweiz* de Bienne[8]), Nadia Karmous (de l'Association culturelle des femmes musulmanes de Suisse située au Locle[9]).

De façon générale, les représentants des collectivités musulmanes reprochent à Sami Aldeeb d'exagérer (voire d'exacerber) les différences qui existent entre le droit musulman et le droit suisse tandis que Sami Aldeeb les soupçonnent de les occulter. Il relève par exemple qu'en cas de conversion à l'islam, le changement de prénom et la circoncision sont obligatoire, tandis que Youssef Ibram répond qu'ils ne sont que recommandés. Les représentants des collectivités musulmanes notent aussi que les enlèvements d'enfants après un divorce, souvent attribués à des pères musulmans, ne concernent pas que les couples islamo-suisses. De même, la pratique de l'excision ne relève pas que de l'islam, comme on pourrait le comprendre d'après le texte de Sami Aldeeb qui écrit que «dans certains pays, les musulmans excisent leurs filles (92% des filles égyptiennes et 98% des filles soudanaises et somaliennes sont excisées!)» (p. 19). Vérification faite, il apparaît que l'excision n'est pas une pratique exclusivement musulmane et que les chiffres consultés, fournis par l'Organisation cairote, des droits de l'homme comprennent aussi des filles chrétiennes et juives.

Une deuxième série d'arguments se concentre sur les aspects formels de la brochure. Ces critiques viennent surtout (mais pas seulement) de personnes musulmanes qui se sentent proches d'une façon de vivre laïque ou des associations qui ont à faire à des couples islamo-suisses: Andrea Knecht Oti-Amoako (de l'*Interessengemeinschaft Binational* de Bâle[10]), Georges Assima (de la Commission fédérale des étrangers de Berne), Abdelhaq Elghezaoui (de l'association Appartenances de Lausanne[11]), et

[6] Celle-ci peut dans d'autres énoncés être perçue comme positive mais il est évident que c'est la notion même de différence culturelle et de l'étalon de mesure qu'il faut interroger.

[7] Cette association a édité un premier bulletin *Panorama* en juillet 1996.

[8] Association fondée d'abord comme organisation bernoise de dialogue entre chrétiens et musulmans et qui s'est ensuite étendue dans toute la Suisse.

[9] Association qui lutte contre la marginalisation des femmes musulmanes immigrées ou converties, et qui leur propose activités communes, conseils, informations et rencontres.

[10] Association de femmes suisses mariées à des étrangers, fondée en 1980,

Bouhouch Ibrahim (représentant masculin de la *Arbeitsgemeinschaft der Islamischen Gemeinschaft* de Zurich[12]).

Ces personnes sont surtout dérangées par le ton des formulations contenues dans la brochure. Andrea Knecht Oti-Amoako se réfère par exemple à une phrase de la conclusion: «Bien qu'il comporte un risque d'échec très élevé, un mariage mixte peut aussi être heureux» (p. 24). Cela laisse entendre, explique-t-elle, combien l'auteur de la brochure ne croit pas au succès de ces mariages. Si Georges Assima et Abdelhaq Elghezaoui apprécient le contrat-type annexé à la brochure parce qu'il contraint les futurs époux à une réflexion écrite commune avant le mariage, Andrea Knecht Oti-Amoako remarque, quant à elle, que ce contrat de mariage a, au contraire, un aspect beaucoup trop dissuasif: «dans l'*IG Binational* de Bâle, je ne trouverais pas un seul musulman qui accepterait de signer un tel contrat».

Certains représentants musulmans proposent à Sami Aldeeb de créer une brochure ensemble. La proposition est rejetée par l'auteur qui dit attendre depuis longtemps que les musulmans fassent leur propre brochure, mais qui pense que de toute façon ceux-ci ne parviendraient pas à se mettre d'accord entre eux. Pierre Widmer, le directeur de l'Institut, projette alors de réunir toutes les critiques et de les prendre en considération lors d'une prochaine édition. La critique de Sami Aldeeb sur le désaccord qui existerait entre les musulmans est intéressante car elle montre l'hétérogénéité du monde musulman, hétérogénéité niée à la fois par l'auteur de la brochure et par les associations musulmanes. La proposition d'une collaboration, quant à elle, doit être considérée dans une perspective de hiérarchie sociale, celle dans laquelle se trouvent pris les participants au colloque et qui nous semble le véritable noyau de la discussion. En effet, comparé au prestige d'un Institut suisse de droit comparé, le poids des institutions musulmanes, interculturelles ou d'aide sociale est négligeable. L'inégalité des chances est une réalité à laquelle des groupes ethniques ou religieux étrangers sont confrontés (Radtke 1991). Les chances d'institutions musulmanes ou sociales d'être prises en considération comme égales dans un discours publique sont faibles, et ce n'est pas en insistant sur des stéréotypes qu'une inégalité structurale et politique peut être résolue. De ce fait, c'est finalement l'auteur de la brochure qui décide comment il a envie d'interpréter son rôle d'expert et d'informateur dans le domaine.

Stéréotypes, rapports de force et arrangements interculturels

Un des buts de notre recherche est de déterminer le processus de construction des représentations et des images de l'autre à l'intérieur du couple mais aussi dans les collectivités d'appartenance de chacun des partenaires. Cette brochure, du fait qu'elle est souvent un relais pour parler des couples binationaux dans la presse et qu'elle suscite des débats, nous semble pouvoir apporter un éclairage parmi d'autres de ce processus.

En reproduisant certains stéréotypes fréquemment associés aux musulmans, comme ce qui est dit sur la circoncision, l'excision, la polygamie, la répudiation, etc., l'auteur de la brochure renforce les oppositions historiques qui existent entre chrétiens et musulmans et qui peuvent être réactivées par des événements politiques internationaux[13]. Ce faisant, il correspond peut-être aux attentes d'une partie de la population helvétique, qui s'accommode difficilement de l'étrangeté, qui ne connaît pas les sociétés musulmanes et qui a besoin de se représenter des ennemis ethnico-religieux pour construire son identité. Voulant «rectifier» certains propos de Sami Aldeeb et «corriger» l'image que celui-ci donne des couples islamo-suisses, les représentants des collectivités musulmanes

organisée en groupes régionaux en Suisse alémanique et qui, par son bulletin trimestriel, informe au niveau juridique et interculturel.

11 Association qui a pour but d'aider les migrants à développer leur propres ressources pour résoudre les crises qu'ils traversent.

12 Association qui correspond au «service social» de la mosquée du Prince Saeed et existe depuis deux ans. Le groupe de femmes de cette mosquée fait partie du même groupe que Nadia Karmous.

13 De nombreux couples islamo-suisses ont par exemple noté ce phénomène de (ré)activation des stéréotypes pendant la guerre du Golf (Waldis 1996).

insistent sur les mêmes thèmes et dessinent un islam idéal et parfait, qui se situe en deçà ou au-delà des pratiques en cours: de ce fait, ils ne parviennent pas à sortir du cadre généralisant et stéréotypant posé par la brochure. Ainsi sont-ils, comme Sami Aldeeb, des producteurs de stéréotypes sur les musulmans.

Les stéréotypes véhiculés dans les stratégies argumentaires des uns et des autres renvoient à une culture statique et figent les groupes religieux ou nationaux auxquels appartiennent les acteurs sociaux. Par ailleurs, ces stéréotypes ont un effet sur la dynamique interne des couples: ils incitent une femme suisse, ainsi que son entourage, à assimiler son mari musulman à une culture islamique qui serait vue comme immuable et imperméable. En outre, les choix que font les couples binationaux, par exemple en matière de cérémonie de mariage ou de prénom des enfants, sont toujours rapportés à une prise de position par rapport à leurs cultures ou groupes respectifs d'appartenance et sont souvent interprétés par leur entourage en fonction de l'importance de la menace que représentent ces choix pour la cohésion et la survie du groupe (Litsios 1994).

Si les références aux cultures respectives des conjoints sont fréquentes, c'est aussi parce qu'elles masquent – consciemment ou inconsciemment – un rapport de force ou de pouvoir à l'intérieur du couple (selon la formation, le statut professionnel et le niveau socio-économique de chaque conjoint) et à l'extérieur du couple (selon les relations que chaque conjoint entretient avec son groupe religieux ou national et que ces groupes entretiennent entre eux). Au centre de ces relations hiérarchiques, les conjoints doivent repenser leurs positions respectives en tant qu'homme ou femme, immigré ou indigène, et musulman ou non-musulman. Dans les couples musulmans-suissesses vivant en Suisse, si l'homme musulman, en tant qu'homme, garde un certain pouvoir, il doit compter avec une épouse européenne qui, en tant qu'indigène, a la particularité de se retrouver en position de force sur le plan des rapports économiques, juridiques et culturels (Waldis 1993). Il suffit cependant que ce même couple s'installe dans un pays musulman pour que cette fois-ci la femme se retrouve souvent dans une double position de faiblesse, d'abord en tant que femme, et ensuite en tant qu'immigrée européenne et non musulmane.

Les mariages binationaux constituent un défi pour l'identité d'un groupe religieux ou national car ils traversent, par leur existence même, les frontières de ces groupes. Il est effectivement plus facile de les considérer comme néfastes pour la cohérence du groupe que comme une redéfinition bienvenue de son identité, ce qui explique que les mariages «mixtes» soient souvent vus comme plus fragiles ou moins heureux que les mariages ordinaires.

Les stéréotypes, utiles pour organiser et simplifier notre rapport au monde, fonctionnent surtout lorsqu'ils manquent «d'expérience directe» (MacDonald 1993). Mais que se passe-t-il si l'on examine comment se constituent dans la durée et dans l'expérience directe ainsi que quotidienne les négociations et les arrangements interculturels consacrés par le lien matrimonial? Ces stéréotypes s'estompent-ils ou ne font-ils que se modifier? Au cours du cycle conjugal, s'effacent-ils devant les rapports socio-économiques et les rapports de genre? Que changent l'expérience de migration et le processus d'intégration dans le rapport que chaque membre du couple entretient avec son habitus d'origine? Une culture commune se reconstruit-elle? C'est entre autres à ces questions que notre recherche en cours tentera de répondre.

Bibliographie

ALBER Jean-Luc, CENTLIVRES Pierre, GIORDANO Christian, HORVATH Sandor, OSSIPOW Laurence, OUTEMZABET-LITSIOS Valérie, WALDIS Barbara
1995-1999. *Couples binationaux: migrations, trajectoires, réseaux et relations interculturelles.* Neuchâtel, Fribourg: Institut d'ethnologie (Projet PNR 39)

ALDEEB Sami
1992. «Le droit international privé face aux systèmes de pays arabes et musulmans». *Revue suisse du droit international et du droit européen* (Zurich) 1: 33-77.
1996. *Mariages mixtes entre Suisses et étrangers musulmans.* Lausanne: Institut suisse de droit comparé.

KELLERHALS Jean et al.
1982. *Mariages au quotidien.* Lausanne: Editions P.-M. Favre.

LITSIOS Valérie
1994. *Les couples maghrébins-suisses dans le canton de Neuchâtel.* Neuchâtel: Institut d'ethnologie (mémoire de licence).

LITSIOS Valérie, OSSIPOW Laurence, WALDIS Barbara
1997. «Zur Reproduktion von Stereotypen über Musliminnen und Muslime in der Schweiz». *Bulletin der IG Binational* (Zurich) 67: 18-25.

MACDONALD Maryon
1993. «The Construction of Difference: An Anthropological Approach to Stereotypes», in: Sharon MACDONALD (ed.), *Inside European Identities: Ethnography in Western Europe*, p. 219-239. Oxford: Berg.

RADTKE Olaf
1991. «Lob der Gleich-Gültigkeit», in: Uli BIELEFELD (Hg.), *Das Eigene und das Fremde*, p. 79-96. Hamburg: Junius.

DE SINGLY François
1987. «Théorie critique de l'homogamie». *Année sociologique* (Paris) 37: 181-295.

WALDIS Barbara
1993. «Un pas vers l'émancipation? A propos de quelques aspects de pouvoirs dans les relations de couples mixtes». *Nord-Sud* (Genève) 4: 189-201
1996. *Interkulturelle Kommunikation und maghrebinisch-europäische Paare.* Fribourg: Université de Fribourg (Dissertation).

Auteures

Laurence Ossipow et Valérie Outemzabet-Litsios, Université de Neuchâtel, Institut d'ethnologie, rue St-Nicolas 4, CH - 2000 Neuchâtel

Barbara Waldis, Ethnologisches Seminar, rte de Bonnesfontaines 11, CH - 1700 Fribourg